

AIDE-MEMOIRE**Documents à rentrer à l'O.A. pour :****A Qui ?****Le 30 juin**

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. Feuille de garde (F6) (Art. 223 ROI) | C. Fraselle (M) |
| 2. Formulaire d'identification des équipes (Art. 223 ROI)
Nombre d'équipes (par division) par club.
Formulaire d'identification au championnat et inscription en coupe (F7) | A. Auguste (M)
et B. Massagor (M) |
| 3. Liste des membres désaffiliés (F2 bis) (Art.217 ROI) | C. Fraselle (M) |

Le 15 août

- | | |
|--|--------------------------------------|
| Confirmation des équipes inscrites en coupe (F7Bis). | A. Auguste (M)
et B. Massagor (M) |
|--|--------------------------------------|

Le 20 août

- | | |
|---|--------------------------------------|
| Ajout ou suppression d'une équipe en D4 mixte et en Dames 2 (F8). | A. Auguste (M)
et B. Massagor (M) |
|---|--------------------------------------|

Le 1 septembre

- | | |
|---|---|
| 1. La liste d'affiliation nominative (F1) (Art. 219 ROI)
Reprenant tous les membres affiliés du club. | C. Fraselle (C)
M.J Engel (M) et
J.M. Gardier (M) |
| 2. La liste des membres sortants (F2) (Art. 220 ROI)
Reprenant les membres non réinscrits. | C. Fraselle (C) |
| 3. Une liste de force (F5) (en double exemplaire) pour chaque équipe (Art. 226 ROI)

Cette liste reprendra uniquement (par ordre alphabétique) la liste des joueurs en ordre de cotisation et de visite médicale.
(une enveloppe timbrée pour le retour). | C. Fraselle (C) |
| 4. Les fiches médicales ou attestations (Art. 225 ROI)
De chaque joueur repris sur les listes de forces. | C. Fraselle (C) |
| 5. Les cotisations (Art. 225 ROI) de tous les membres du club.
Compte bancaire : BE32 1430 8488 4502 Net-volley seniors, 4830 LIMBOURG | MJ. Engel |
| 6. Une attestation d'assurance (Art. 225 ROI)
(F9 bis) pour les Clubs qui dépendent d'un organe faîtier (chapitre 4 du ROI).
Certifiant que tous les membres du club sont assurés contre les accidents de toute nature. | C. Fraselle (M) |

En cours de saison : Inscription d'un nouveau membre :

- | | |
|---|--|
| - Une nouvelle liste nominative (F1) | C. Fraselle (C)
M.J Engel et JM.
Gardier (M) |
| - Un bulletin d'inscription (F3) | C. Fraselle (C) |
| - Une nouvelle liste de force (F5) (en double exemplaire) | C. Fraselle (C) |
| - Une fiche médicale ou attestation. | C. Fraselle (C) |
| - Une enveloppe timbrée pour le retour. | C. Fraselle (C) |

L'O.A. délivrera aux clubs les documents suivants :

Pour le 1 septembre :

Pour approbation par votre hall, les dates proposées dans votre club pour les journées de championnat et de coupe

A. Auguste (M)

Avant le début de la compétition :

La liste de force validée de chaque équipe du club

(Pour être validée, la cotisation et la fiche médicale de chaque joueur figurant sur cette liste devront être en possession de l'O.A.).

Attention

En cours de saison, l'affiliation de tout nouveau membre d'un club ne sera acceptée par l'O.A. qu'après sa mise en conformité avec l'Art. 215 du R.O.I.

Remarque

Cette liste récapitulative n'est autre qu'un aide-mémoire pour faciliter la tâche des responsables de club. Une vérification (date et documents) doit toujours être faite par les responsables de club.

Lisez vos statuts et règlement.

Pour faciliter le travail des responsables, n'attendez pas le dernier jour pour envoyer vos documents et vous mettre en conformité avec les statuts et règlement.

Réclamation

Toute réclamation pour être recevable devra être conforme à l'Art. 403 du R.O.I.

Assurance : Police N° : 45.299.957

Valable pour les clubs qui sont membres de l'ASBL Netvolley Seniors et pour leurs membres affiliés qui sont repris sur la liste officielle transmise au Responsable des assurances (jm.gardier@mail.be).

En cas d'accident :

Les déclarations d'accident (sur le formulaire personnalisé de chez ETHIAS) doivent être renvoyées par le Secrétaire du club de la victime au Responsable des assurances (**Jean-Marie Gardier, voie de l'Ardenne, 2, 4053 Embourg**) (si possible dans les 6 jours).

Ne pas oublier de faire mentionner l'accident sur la feuille de match.

La victime prendra soin de garder soigneusement tous les reçus et pièces justificatives relatives à son traitement.

ETHIAS notifiera directement à l'intéressé(e) le numéro de dossier ainsi que la procédure à suivre pour le remboursement.

Procédure à utiliser pour assurer directement un nouvel arrivant

Il n'y a plus de procédure spécifique pour les sportifs à l'essai qui, non membre du club et dans le cadre des activités normales de celui-ci, effectuent une ou des séance(s) d'essai, préalable à une éventuelle affiliation, ils sont couverts par une extension de la police d'assurance.

L'O.A. estime qu'après un maximum de 3 semaines, le club doit inscrire officiellement le joueur (joueuse) à l'ASBL Netvolley Seniors suivant la procédure habituelle et payer la cotisation due.

Extension particulière :

La qualité d'assuré sera octroyée aux sportifs non membres lors de leur participation à des activités de promotion (stage, journée portes ouvertes, etc) organisées pour attirer un public extérieur pour l'initier au NetVolley.

(C) : obligatoirement par courrier

(M) : par Mail

Adresses E-Mail utiles :

Secrétariat : Mme. Christine Fraselle
srt.netvolley@gmail.com

Trésorerie : Mme. Marie-Jeanne Engel
Mj.gilles@inforgix.be

Assurance : M. Jean-Marie Gardier
jeanmariegardier@gmail.com

Commission des rencontres :
alice.auguste@skynet.be
beatrice.blavier-massagor@hotmail.fr

**Tous les formulaires se trouvent sur le site.
www.netvolleyseniors.be**